

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2199

Artikel: Raiffeisen, coopérative pour la forme : l'enivrante croissance du troisième groupe bancaire de Suisse a tourné la tête de son CEO
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'ouvrier mâle, à des populations négligées: femmes, migrants, minorités sexuelles... Son action vers de nouveaux publics n'est pas toujours appréciée par sa base ouvrière classique qui se sent délaissée, voire même concurrencée par ces nouveaux venus.

La gauche débordée par les changements structurels

En réalité les socialistes n'ont pas trahi leurs idéaux, nous dit la politologue zurichoise, rejoignant en cela Zaki Laïdi. Les causes de l'affaiblissement de la gauche sont d'abord de nature structurelle, engendrées par le passage à la société postindustrielle: la diminution de la population ouvrière, la croissance d'un prolétariat tertiaire difficilement mobilisable. La progression des inégalités sociales ne résulte pas principalement d'un démantèlement des politiques sociales. L'assurance chômage et l'AVS restent encore solides.

Ces inégalités croissantes reflètent plutôt la transformation du marché du travail. La progression de l'emploi tertiaire qualifié a tiré les salaires vers le haut grâce à ce qu'Häusermann qualifie de «rente de formation». Voilà qui expliquerait l'augmentation des écarts salariaux, résultant du différentiel de productivité entre secteurs à emplois peu qualifiés et secteurs requérant de fortes qualifications.

Dans cette société postindustrielle, le mécanisme du cercle vertueux (finances publiques saines sans fiscalité trop lourde, plein emploi et structure salariale équilibrée) ne joue plus. Par exemple le rééquilibrage salarial par le bas implique un chômage accru, car les emplois faiblement productifs se font plus rares. Mais si les écarts persistent, voire augmentent, les dépenses sociales explosent: voir l'évolution des

budgets de l'aide sociale et des prestations complémentaires. L'Etat s'essouffle dans cette course-poursuite à la redistribution.

C'est pourquoi, sur la base de ses analyses de politiques comparées, Silja Häusermann préconise d'agir en priorité sur ce que les économistes appellent la redistribution primaire, à savoir combattre les inégalités à la source plutôt que de tenter après coup d'en atténuer les effets négatifs. D'où l'accent mis sur la formation, l'acquisition de compétences, bref tout ce qui facilite l'accès au marché du travail et à des emplois correctement rémunérés, en particulier la mise en place de structures d'accueil de l'enfance.

Un tel programme pourrait-il donner un nouvel élan à la gauche?

(A suivre)

Raiffeisen, coopérative pour la forme

L'enivrante croissance du troisième groupe bancaire de Suisse a tourné la tête de son CEO

Yvette Jaggi - 29 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32985>

Pierin Vincenz a été placé en détention préventive début mars, suite à la plainte pour gestion déloyale déposée contre lui par cette banque Raiffeisen qu'il a dirigée avec éclat et dominée sans partage de 1999 à 2015. Cette

déchéance et le silence absolu du Ministère public du canton de Zurich auront excité les curiosités et suscité nombre d'enquêtes journalistiques.

La plus documentée a paru le 19 mars sous la forme d'un très

long article dans le quotidien en ligne *Republik* sous la signature de Lukas Hässig, celui-là même qui tient le blog le mieux informé et le plus redouté sur la place financière zurichoise, *In\$ide Paradeplatz*. On peut compter sur la presse

alémanique, économique et dominicale, pour tenir le dossier à jour.

Le succès en affaires

Dès son avènement en 1999, Pierin Vincenz donne le ton: pas question de se contenter de prendre la succession du président de la direction de l'Union suisse des banques Raiffeisen - un titre qu'avait porté son propre père de 1984 à 1992. Imposant d'emblée un vocabulaire nouveau, il devient le CEO, le *Chief Executive Officer*, de l'entité bientôt renommée Raiffeisen Suisse. Par la suite, Pierin Vincenz modernise résolument structures et procédures, ce qui lui vaut la considération des médias.

En fin de compte, les banques coopératives de base se retrouvent simples composantes historiques de tout un groupe de sociétés financières et de services acquises ou développées dans une volonté de croissance typiquement capitaliste. Une évolution qui rappelle, en moins diversifiée évidemment, celle des vastes conglomérats constitués par Coop ou Migros.

Actuellement, Raiffeisen, dont le siège se trouve à Saint-Gall, se présente comme le [troisième groupe bancaire](#) du pays: 3,7 millions «de clientes et de clients» qui ont déposé 164 milliards de francs; 912 sites qui représentent un tiers des points bancaires existant en Suisse; 173 milliards de francs de crédits hypothécaires en cours, soit 17,5% du marché

suisse; 228 milliards de francs inscrits au total du bilan, derrière UBS et Credit Suisse.

Avec ces deux grands établissements internationaux et en compagnie de Postfinance ainsi que de la Banque cantonale de Zurich, le groupe bancaire Raiffeisen compose le quintet des banques d'importance systémique, réputées [too big to fail](#). Celles, dit la loi depuis 2012, «*dont la défaillance porterait gravement atteinte à l'économie et au système financier suisses*». A noter que l'accession au statut de banque systémique n'a pas ébranlé la faîtière Raiffeisen Suisse qui a formellement décidé en 2014 de rester fidèle à la [forme juridique](#) de la coopérative - malgré les relatives lenteurs et rigidités qui peuvent la rendre dangereusement [inopérante](#) en cas de difficultés inattendues.

La démocratie coopérative

Et la démocratie coopérative dans tout cela? On n'en est plus depuis longtemps aux caisses villageoises de «*la Raiff*» tenues par le secrétaire communal en même temps que l'agence AVS. La professionnalisation de la gestion et la concentration sur les sites de petites et grandes villes ont tout naturellement entraîné une diminution du nombre des sociétés locales. Leur effectif a par ailleurs été réduit par la voie de fusions fortement encouragées du temps de la présidence de Felix Walker, prédécesseur de Pierin Vincenz.

Ce dernier a évidemment poursuivi le mouvement: des quelque 500 sociétés locales recensées en 2000, il ne restait plus à fin 2017 que 255 banques Raiffeisen, coopératives autonomes dotées de la personnalité juridique. Elles comptent ensemble 1,9 million de sociétaires et tiennent chacune leur assemblée annuelle convoquée par leur propre conseil d'administration. Les sociétés locales sont regroupées en une vingtaine de fédérations régionales, dont six en Suisse romande, qui envoient leurs quelque 160 délégués à l'assemblée annuelle de Raiffeisen Suisse.

Quant à cette société faîtière, dont les banques exploitées à l'enseigne Raiffeisen sont les propriétaires, elle possède elle-même une banque privée, [Notenstein La Roche](#) - anciennement Wegelin, dont les activités non américaines ont été reprises en catastrophe en janvier 2012 - et diverses sociétés de services. Au nombre de ces dernières figure notamment la société de conseil et d'intermédiation de participations Investnet, objet de la [plainte pénale](#) déposée le 28 février dernier contre Pierin Vincenz, lequel semble avoir joué un double jeu de vendeur et d'acheteur à la fois, réalisant ainsi un appréciable [profit personnel](#).

Sans doute pour célébrer indirectement 2012, proclamée Année des coopératives par l'ONU, le rapport annuel de Raiffeisen pour cet exercice contient quelques

considérations générales sur la [démocratie coopérative](#) (p. 50), censée renforcer Raiffeisen. C'est un élément qui ressort régulièrement de la gouvernance d'entreprise telle que présentée dans les publications maison. Mais de la coopérative, Raiffeisen n'a plus guère que la forme. Dans la réalité, les assemblées annuelles, plus ou moins bien fréquentées, avalisent sans broncher les propositions de leur conseil d'administration, dont la composition demeure fermement contrôlée. Au point que même la surprenante opération de reprise d'une banque privée a passé la rampe sans protestation formelle il y a cela près de six ans.

Mais tout annonce que les

affaires concernant l'ancien CEO Vincenz ne vont pas rester sans effets sur l'organisation de Raiffeisen Suisse ni sur les rapports de force au sein du groupe. Les [inévitables changements](#) vont animer le [débat](#) dans les assemblées générales des banques coopératives qui forment la base de l'édifice suisse. Une base qui s'annonce d'ailleurs soudainement plus curieuse et combative que durant la dernière décennie, vécue comme une période de beau temps et de progression quasiment automatique. Au niveau des fédérations régionales, on semble vouloir saisir l'occasion des turbulences actuelles pour développer une stratégie tendant à [rééquilibrer les](#)

[pouvoirs](#) à l'intérieur du groupe. Si le sursaut démocratique se produit au sein du groupe Raiffeisen, cette exception montrera que le succès commercial n'exclut pas le respect des principes fondateurs de la coopérative. Et cela même en dehors du secteur des assurances où la tradition mutualiste reste forte et permet le développement de grandes sociétés comme La Mobilière.

A défaut, il faudra en rester à la modeste formule traditionnelle, présentement illustrée dans le secteur de l'économie sociale et solidaire: une coopérative se constitue de bas en haut et se déploie à l'échelle de la proximité.

«Monnaie pleine»: mettre les choses au point... autant que faire se peut

Les certitudes inébranlables des partisans de l'initiative ne suffisent pas à rassurer

Jean-Pierre Ghelfi - 24 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32974>

Les deux textes parus dans DP [2197](#) et [2198](#) ont suscité d'abondantes réactions de partisans de l'initiative Monnaie pleine, dont la partie publiable figure en commentaires sur le site. Tentative pour apporter quelques clarifications et précisions complémentaires.

Les initiateurs se réfèrent à la Constitution pour affirmer que la Banque centrale détient le

monopole de la création monétaire. C'est du juridisme. La référence utile est la loi sur la Banque nationale suisse (BNS). Le [Message](#) du Conseil fédéral date du 13 juin 1904. En créant une banque centrale, il s'agissait de mettre fin à l'existence de 21 monnaies différentes émises par 21 des banques cantonales existantes au tournant un siècle - sans parler des monnaies française et allemande qui circulaient

également dans le pays. Une pléthore de monnaies devenue ingérable que les cantons n'étaient pourtant pas prêts à abandonner car ils en tiraient des revenus au titre «*du produit de l'impôt sur l'émission des billets de banque et le bénéfice que les banques cantonales retirent de l'émission*». La loi sur la BNS confère à la banque centrale le monopole non pas de l'émission monétaire en général mais de